

**DEPARTEMENT DE L' AISNE  
ARRONDISSEMENT DE LAON  
CANTON DE TERGNIER  
COMMUNE DE CHARMES**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno COCU, Maire.

**Membres présents :**

M. Bruno COCU – Mme Corinne CARPENTIER – M. Jean-Marie LAQUIT –  
Mme Yvette ROHART – Mme Estelle SVERKOU – M. Jean-Michel MACHU –  
Mme Hélène CARPENTIER – Mme Cécile PANCINO – M. Jean-Pierre TAISNE –  
M. Johann KEPINSKI – Mme Ingrid ZIoudi – M. Laurent PRUVOT –  
M. Jean-Charles DERVIN.

**Membres excusés :**

Mme Muriel MERAT-FEYS – Mme Frédérique SPODAR – Mme Sokun Méaly RATH.

**Membres non excusés :**

M. Jean-Michel SENDON – M. Jean-Pierre NOGENT.

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur Jean-Charles DERVIN.

Assiste, en outre, à la séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marisa BATILLOT, Rédacteur Principal Territorial de 1<sup>ère</sup> Classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie.

Conseillers Municipaux en exercice .....	18
Membres présents .....	13
	-----
Votants .....	13

Date de convocation : 21 juin 2017.

Le procès-verbal du 31 mai 2017 est approuvé.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux de se lever pour observer une minute de silence suite au décès de Monsieur Jacques DELAGARDE, Maire Adjoint.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2017-06-29/01/TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE, CANTINE ET N.A.P.  
POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017/2018**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur depuis le 20 mai 2016 :

- cantine : 4,40 €, journalier ou occasionnel,
- périscolaire uniquement le matin : 1,50 €
- périscolaire uniquement le soir : 1,50 €
- périscolaire matin + soir : 2,00 €
- N.A.P : 1,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire en profite pour revenir sur la possibilité de modifier les rythmes scolaires selon le dernier décret paru au Journal Officiel le mercredi 28 juin 2017.

La consultation lancée auprès des parents démontre que 95 % des parents sont favorables au retour des 4 jours, quant aux enseignants, ils sont unanimes pour revenir également aux anciens horaires.

Le seul problème reste les transports scolaires concernant les enfants de DEUILLET et d'ANDELAIN avec notre nouveau prestataire au niveau de la Communauté d'Agglomération qui gère désormais cette compétence.

◆◆◆◆◆◆◆◆

### **N° 2017-06-29/02/REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROVISOIRE DE DISTRIBUTION DE GAZ (R.O.D.P.P.)**

Conformément au Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, la commune est en droit de percevoir une redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de distribution de gaz.

Afin de percevoir cette redevance due par GRDF pour l'année 2016, la commune doit prendre une délibération pour instaurer cette R.O.D.P.P. et accepter de recevoir cette redevance sur les bases suivantes :

\* Longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due : 90 m

\* taux retenu : 0.35 € / mètre

\* taux de revalorisation : 1.02

Formule :  $0.35 \times \text{linéaire} \times 1.02 = 32 \text{ euros}$ .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les propositions qui lui sont faites concernant cette redevance d'occupation du domaine public provisoire de distribution de gaz (32 euros pour 2016).

◆◆◆◆◆◆◆◆

### **N° 2017-06-29/03/AIDE EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ENTREPRISE MAGUIN**

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que le Comité d'Etablissement de l'Entreprise MAGUIN nous a transmis une demande d'aide pour participer à l'achat de tenues sportives, tenues de cyclisme et de course à pieds.

Ces tenues seront au nom de la Société MAGUIN mais porteront également le blason de la commune de CHARMES.

Après en avoir délibéré, le vote se décline comme suit :

**8 voix POUR**

**2 voix CONTRE**

**3 ABSTENTIONS**

Donc à la majorité, il est décidé de verser au C.E. MAGUIN une somme de 150,00 euros

◆◆◆◆◆◆◆◆

### **COMMUNICATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

→ Monsieur le Maire précise que la Communauté d'Agglomération CHAUNY – TERGNIER - LA FERRE a mis en place l'opération «**ciné d'été 2017**» pour les mois de juillet et août.

La commune de CHARMES a reçu 25 tickets numérotés à 1.50 euros, à distribuer aux jeunes de moins de 25 ans, 1 ticket par personne et par mois.

Ces tickets sont valables dans les 3 cinémas (CHAUNY – TERGNIER – SAINT-GOBAIN).

**2/3 Conseil Municipal du 29 juin 2017**

→ Monsieur le Maire rappelle que la remise des dictionnaires et atlas aux enfants passant en classe de 6ème aura lieu le lundi 3 juillet 2017 à 17 h 00 au Foyer Rural « Charles CATILLON ».

→ Il précise également que la lecture du bulletin d'informations n°15 s'effectuera lors d'une réunion le mardi 4 juillet à 14 h 00 en mairie.

→ Monsieur le Maire termine en informant les Conseillers municipaux qu'il a reçu les responsables de l'Arsenal Club qui a de gros soucis financiers et risque la cessation de paiement.

◆◆◆◆

Il est procédé à un tour de table :

→ Madame Corinne CARPENTIER prend ensuite la parole pour demander si la commande pour les tee-shirts était validée.

*Monsieur le Maire répond que oui.*

Elle précise que pour la Médiévale du Miel, il y a un reportage vidéo proposé par des jeunes de TERGNIER «MADPROD» qui coûterait 200 euros.

*Monsieur le maire valide cette proposition.*

→ C'est au tour de Madame Ingrid ZIOUDI de s'exprimer pour informer l'assemblée délibérante qu'elle démissionnait du Comité des Fêtes.

→ Monsieur Jean-Charles DERVIN termine ce tour de table en précisant qu'il y a des vols de légumes dans les jardins la nuit.

◆◆◆◆

N'ayant plus aucune intervention, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.

**Affiché le 06 juillet 2017**

**Le Maire,**

**Bruno COCU**